



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 034-253401822-20240412-24_04_04-DE

Séance du 12 avril 2024

Date de la convocation : 29 mars 2024

Date d'affichage convocation : 29 mars 2024

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	22
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	21	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	1		

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le vendredi 12 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2024-04-04

Objet de la délibération :

**Arrêté du compte de gestion
2023**

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques, QUESADA Yves

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, MATHERON Françoise, CAPUS Georges, ANTOINE Pierre

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

CC Rhony, Vistre, Vidourle : ROUSSEAU Antoine, LAURENT Jean-François, GRAS Philippe,

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, MARTINEZ Pierre, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier, FELINE Thierry

Commune de Lunel-Viel : GRANDGONNET Patrice

Avaient donné procuration : BOISSON Jérôme à ESTEBAN Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Vu le Compte de gestion 2023 fourni en annexe.

Considérant qu'en application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte de gestion du Comptable public.

Considérant que la balance de ce document financier présente un résultat global de clôture de 12 243 378,17 € qui s'établit comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture (2023)
Investissement	- 321 251,80 €	-	639 394,06 €	318 142,26 €
Fonctionnement	2 008 124,24 €	687 052,35 €	11 238 183,56 €	11 925 235,91 €
Total Général	1 686 872,44 €	687 052,35 €	11 877 577,62 €	12 243 378,17 €

Entendu l'exposé du Rapporteur, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'arrêter le compte de gestion 2023 du receveur syndical.

Fait à Lunel-Viel le 12 avril 2024,

Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET

Le Président,
Fabrice FENOY

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.